

# Les villages de Clavé



Randonnée n°16465021

Une randonnée proposée par philouis

Une randonnée dans une petite commune de Gâtine. Le parcours se fait par des petites routes et des chemins en passant par plusieurs villages de la commune, emprunte une portion du GR® 364 et se termine en longeant le plan d'eau de Soleil Levant.

<b>Durée :</b>	3h10	<b>Difficulté :</b>	Moyenne
<b>Distance :</b>	10.58km	<b>Retour point de départ :</b>	Oui
<b>Dénivelé positif :</b>	65m	<b>Activité :</b>	A pied
<b>Dénivelé négatif :</b>	65m	<b>Commune :</b>	Clavé (79420)
<b>Point haut :</b>	200m		
<b>Point bas :</b>	130m		

## Description

Le départ se fait sur le petit parking qui se trouve proche du pont côté Clavé.

**(D/A)** Emprunter **avec prudence** la route qui grimpe et rattrape le bourg de Clavé. Prendre à droite la Rue du Bas Bourg jusqu'à la Place Fiée Janon au niveau de la pompe à eau. Tourner à droite jusqu'à l'église.

**(1)** Traverser la route pour emprunter le chemin, passer derrière l'usine jusqu'à la D 329. Emprunter celle-ci à droite, pendant 400 m jusqu'à l'Épinaie.

**(2)** Prendre à gauche pour continuer sur le GR® 364 jusqu'à la route. Quitter le GR® par la droite et filer sur la route jusqu'à le Cormenier.

**(3)** À la sortie du virage, obliquer dans le chemin à gauche, jusqu'à rattraper une nouvelle route. Tourner à gauche sur cette petite route jusqu'au prochain carrefour de route. Quitter la route pour le chemin qui part à droite en longeant un bois sur la droite jusqu'à une nouvelle petite route.

**(4)** Tourner à gauche, traverser le hameau de Culpelé et poursuivre jusqu'à un carrefour de routes. Prendre à gauche et parcourir 700 m jusqu'au carrefour de la Lande.

**(5)** Virer en épingle pour se diriger vers ce hameau, le traverser et poursuivre jusqu'à un carrefour de chemins.

**(6)** Emprunter celui de gauche et qui descend jusqu'à une nouvelle petite route. Tourner à gauche. Passer devant la Pierrière, ignorer l'allée de la Molière et prolonger jusqu'au carrefour suivant.

**(7)** Partir à droite, traverser La Giltière et poursuivre jusqu'à un carrefours de routes.

**(8)** Retrouve le GR®364 que l'on emprunte à droite jusqu'à la croix à droite.

**(9)** Poursuivre sur le GR® vers la gauche. Traverser **avec prudence** la route et arriver jusqu'au plan d'eau de la Touche Poupard.

**(10)** Quitter le GR® par la gauche en empruntant le sentier qui longe la rive du plan d'eau jusqu'à arriver à l'ancienne route au lieu-dit Soleil Levant.

**(11)** Poursuivre le sentier en longeant la route en passant derrière le rail de sécurité, pour rejoindre le point de départ **(D/A)**.

## Points de passages

- D/A Parking au bord du plan d'eau**  
N 46.49274° / O 0.222642° - alt. 135m - km 0
- 1 - Église Notre-Dame (Clavé)**  
N 46.491341° / O 0.213886° - alt. 168m - km 0.84
- 2 L'Épinaie**  
N 46.49427° / O 0.20405° - alt. 187m - km 1.69
- 3 Le Cormenier**  
N 46.499233° / O 0.202109° - alt. 191m - km 2.72
- 4 Carrefour proche Culpelé**  
N 46.512628° / O 0.196991° - alt. 193m - km 4.38
- 5 Bifurcation en épingle**  
N 46.505355° / O 0.202527° - alt. 193m - km 5.82
- 6 Carrefour de chemins**  
N 46.509985° / O 0.20817° - alt. 192m - km 6.52
- 7 Carrefour proche la Molière**  
N 46.50311° / O 0.214533° - alt. 168m - km 7.57
- 8 Carrefour de routes (GR)**  
N 46.50061° / O 0.223856° - alt. 162m - km 8.51
- 9 Croix en pierre**  
N 46.501626° / O 0.225851° - alt. 167m - km 8.7
- 10 Plan d'eau**  
N 46.500357° / O 0.232192° - alt. 136m - km 9.24
- 11 Soleil Levant**  
N 46.496875° / O 0.231212° - alt. 130m - km 9.72
- D/A parking**  
N 46.492749° / O 0.222629° - alt. 135m - km 10.58

## Informations pratiques

Une randonnée qui demande à être bien chaussé en hiver, certains chemins peuvent s'avérer humides.

Cette randonnée n'est pas balisée, sauf sur le GR®364 et le retour balisé en Jaune à partir du plan d'eau.

Randonnée effectuée en Octobre 2021.

## A proximité

Le plan d'eau de la Touche Poupard existe depuis la mise en service du barrage du même nom en 1995 sur le ruisseau du Chambon.

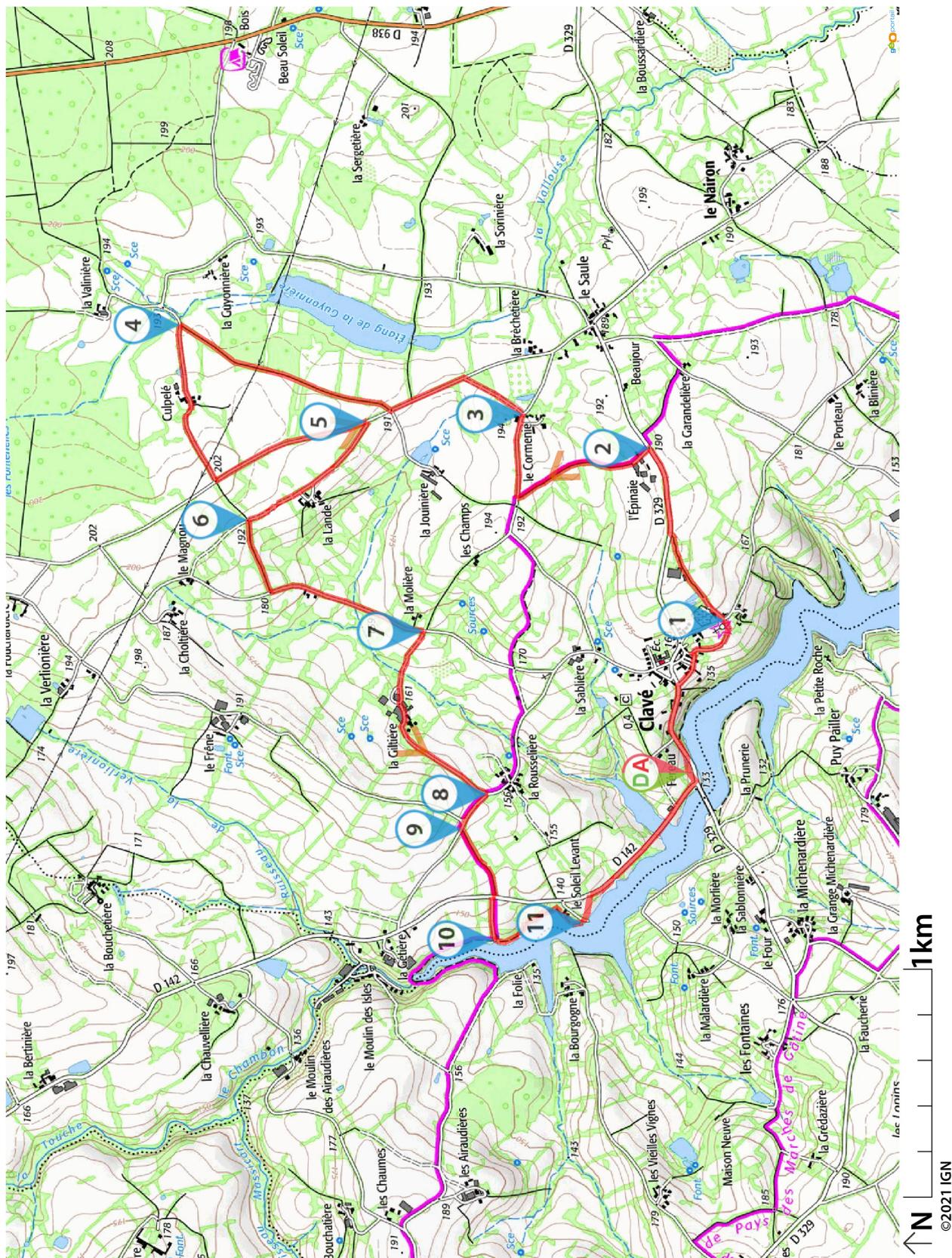
L'intérêt de la retenue est de maintenir un niveau d'eau pour la fourniture d'eau potable.

Le petit bourg de Clavé ne compte que 360 habitants.

L'abside et le clocher de l'église Notre Dame ont été classés Monument Historique le 9 janvier 1932.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-les-villages-de-clave/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



# LA CHARTE

du *visorandonneur*

## Préparation de sa randonnée



### BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



### CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



### S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



### PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

## Comportement pendant la randonnée



### RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



### RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



### RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



### REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



### RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



### ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



### GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



### LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

**Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.**

**Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.**